



DOCUMENT DES PRESCRIPTIONS

FORET COMMUNALE DE VILLEFRANCON

2021 - 2040

Département : 70 – Haute Saône

Surface retenue pour la gestion : 12,37 hectares

Altitude moyenne : 204 m

Schéma régional d'aménagement : Franche-Comté



Office National des Forêts

DOCUMENT DES PRESCRIPTIONS

PROPRES A LA FORET COMMUNALE DE VILLEFRANCON.

Ce document est conforme au règlement type de gestion pour le schéma régional d'aménagement en vigueur pour la région Franche-Comté (cf. article D.214-18 du Code forestier)

Période de mise en œuvre : 2021 – 2040

Département de situation : Haute-Saône

Surfaces :

Surface cadastrale	12 ha 36 a 70 ca
Surface retenue pour la gestion	12 ha 37 a
Surface boisée	12 ha 37 a
Surface en sylviculture de production	12 ha 37 a

1 – Présentation de la forêt

Le contexte :

La forêt communale de Villefrancon, d'une surface totale de 12,37 ha se situe sur le territoire communal de Villefrancon (cf annexe 6 « concordance cadastre forêt » et annexe 11 « plan de situation de la forêt au 1/25000^{ème} »). L'accès à la forêt se fait par un chemin d'association foncière goudronné qui relie Villefrancon à Choye. Le réseau de vidange s'effectue par les lignes du parcellaire, il existe une place de stationnement pour voiture en parcelle 5. Le réseau est suffisant vu le faible volume à vidanger (cf annexe 14 « carte de la desserte et de l'hydrographie »).

La forêt est située entre 200 et 209 m d'altitude, sa topographie est plane. Le procès-verbal de délimitation générale en date du 1^{er} mars 1837 a été homologué le 7 janvier 1838 et le procès-verbal de bornage général date du 7 juin 1839. La forêt est délimitée par des bornes, un fossé sur son pourtour, un cours d'eau à l'est le long de la route goudronnée et de deux piquets au nord de la parcelle 17 qui vient nouvellement de bénéficier du régime forestier (arrêté n°24 du 28 janvier 2021).

La forêt se situe dans la région naturelle de la plaine de Saône et repose sur deux stations forestières (cf annexe 12 « carte des stations forestières ») :

- n° 3310 chênaie pédonculé-(frênaie)-charmaie mésohygrocline acidophile à mésoneutrophile sur basses terrasses limoneuses, sur 10,21ha, soit 83% de la surface de la forêt. L'enjeu de production est moyen, la principale contrainte repose sur l'appauvrissement du substrat sur le plan chimique et les périodes d'engorgements plus ou moins longues.

- n° 4410 chênaie pédonculée-frênaie-ormnaie hygrocline à hygrophile à laiche maigre sur alluvions fines du lit majeur de la Saône, sur 2,16 ha, soit 17% de la surface de la forêt. L'enjeu de production est élevé, la richesse chimique et l'alimentation constante en eau sont très favorables.

L'ensemble de ces sols est sensible au tassement.

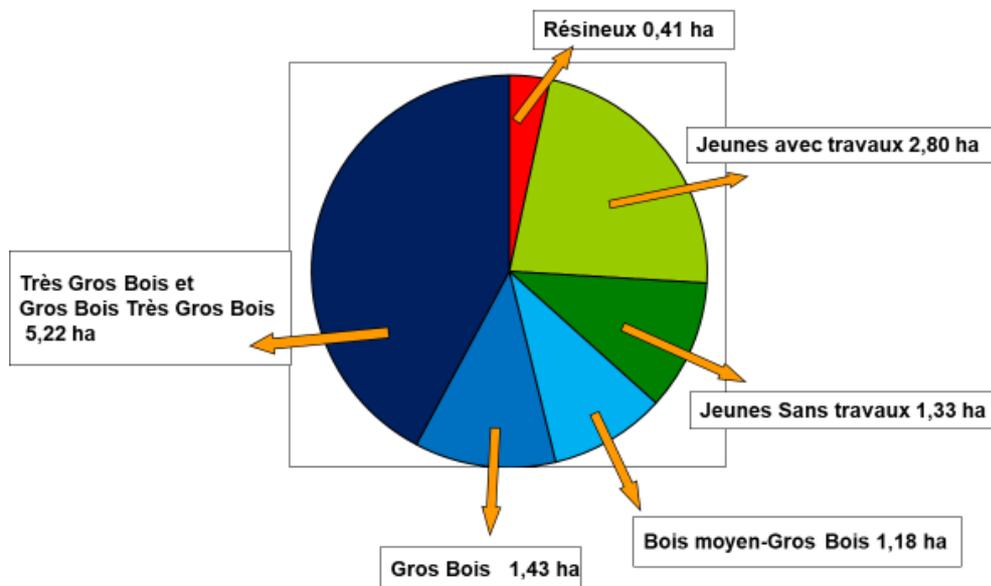
Le climat est de type continental (1004 mm de précipitations par an, température maximale moyenne annuelle : 16°C (Données Aurélhy 1981-2010)).

Ces conditions permettent une bonne potentialité pour la production de bois d'œuvre de chêne pédonculé complétée par du bois de chauffage en charme principalement.

Les peuplements forestiers rencontrés sont des anciens taillis-sous-futaie (TSF) de chênes pédonculés vieillissants sur taillis de charme. Les frênes ont été récoltés ses dernières années car ils étaient atteints par Chalara.

Depuis 1981, date où la régénération a débuté, la forêt a toujours été traitée en futaie régulière. L'aménagement de 1981 à 2000 a permis la régénération artificielle en chêne pédonculé des parcelles 5 (en 1984) et 7 (en 1993) soit 1,33 ha. L'aménagement de 2001 à 2020 a permis la régénération artificielle en chêne pédonculé des parcelles 4, 6, 9, 14 soit 2,80 ha. Le volume de bois récolté durant les 20 dernières années est de 1582 m³ soit 7,1m³/ha/an (cf annexe 7 « bilan des récoltes »).

Actuellement, la structure des peuplements est la suivante (cf annexe 13 « carte des peuplements (structure et richesse) ») :



4,13 ha ont déjà été régénérés soit 33% de la forêt.

6,65 ha de la forêt sont constitués de peuplements allant de gros bois à très gros bois soit 54% de la forêt. Ceux-ci ne sont plus améliorables et doivent être régénérés. L'aménagement précédent 2001-2020 évoquait déjà le dépérissement des chênes pédonculés sur sols humides et disait que celui-ci était constaté depuis plusieurs années sur des arbres adultes mûrs.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

La surface d'équilibre est calculée à 2,13 ha. Pour le calcul de la surface d'équilibre, la surface en sapins n'a pas été prise en compte car cette essence est seulement retenue comme essence objectif à moyen terme (présence de semis naturels, station fraîche avec bonne réserve utile, faible surface). Le but est de les garder aussi longtemps que possible et limiter ainsi les investissements en plantation d'autres essences. Etant donné le caractère vieillissant des peuplements de TSF, la commune décide de poursuivre son effort de régénération et de régénérer 2,79 ha soit 30% de plus que la surface d'équilibre.

La production de bois d'œuvre pour la commune est le principal enjeu de cette forêt. L'affouage y est légèrement pratiqué. Le but principal est le rajeunissement de la forêt et le maintien d'un équilibre entre les recettes et les dépenses, ce qui est très important pour une forêt de petite surface.

Pour atteindre ces objectifs, le programme d'actions prévoit :

_ **pour les coupes**, la régénération des parcelles suivantes :

Tableau du groupe de régénération :

Parcelle	Surface (ha)	Surface à ouvrir et à régénérer en entier (ha)	Essence	Type de régénération	Ordre des régénérations	Préconisations
1	0,64	0,64	Chêne pédonculé	Artificielle	3	Si le réchauffement climatique venait à s'accélérer, la liberté est donnée au gestionnaire de terrain de planter du chêne sessile.
2	0,67	0,67	Sapin pectiné	Naturelle	1	
3	0,74	0,74	Chêne pédonculé	Artificielle	4	
15	0,74	0,74	Chêne pédonculé	Artificielle	2	
Total	2,79	2,79				

Le reste des anciens peuplements issus de TSF, hormis la parcelle 17, seront tous classés dans le groupe de préparation. Seules des coupes à dominante sanitaire y seront réalisées en lien avec des peuplements vieillissants et appauvris. Ils sont tous potentiellement régénérables. Le but est de prolonger certains de ces peuplements tout en limitant au maximum les pertes économiques (cf annexe 9 « Classement des unités de gestion »).

La parcelle 17 qui présente une richesse en surface terrière de 20 à 25 m²/ha permet de réelles coupes d'amélioration. Attention toutefois, le diamètre plus faible des chênes de type BM-GB à GB ne veut pas dire qu'ils sont plus jeunes que le reste de la forêt. Leurs houppiers sont également très étriqués. En ce sens des coupes d'amélioration à prélèvement faibles doivent être réalisées afin de prudemment faire évoluer le peuplement.

Les jeunes futaies feuillues seront parcourues par des coupes d'amélioration à rotation de 8 à 10 ans. (cf annexe 4 « Prévisions indicatives de coupes et de travaux », annexe 9 « Classement des unités de gestion » et annexe 5 « carte d'aménagement »).

Le tarif aménagement utilisé est le Schaeffer Rapide 15.

_ pour les travaux :

Poursuivre l'entretien des jeunes peuplements des parcelles 4, 6, 9 et 14 soit 2,80 ha et des régénérations futures, par des travaux sylvicoles adaptés à l'essence-objectif choisie (chêne pédonculé et sapin pectiné (parcelle 2)) : plantations, création et entretien des cloisonnements d'exploitation, dégagements, nettoiemnts (cf annexe 4 « Prévisions indicatives de coupes et de travaux »).

Bilan prévisionnel :

L'application de l'aménagement devrait permettre une récolte moyenne de 84m³/an, soit 6,8m³/ha/an exprimé en volume commercial, ce qui est stable par rapport à l'aménagement passé. Ce prélèvement est supérieur à la production biologique de la forêt (estimée à 5,50m³/ha/an, par comparaison d'inventaires), en lien avec une forêt vieillissante.

Le bilan prévisionnel financier est supérieur à la moyenne de celui de 2004 à 2019.

2 – Principes généraux de gestion durable et multifonctionnelle

Principes concernant la sylviculture à mener.

- Conduite de peuplements mélangés, associant des essences à rôle productif, cultural ou de biodiversité ; en futaie régulière, l'essence principale objectif (ou le mélange de deux essences principales compatibles) doit représenter, chaque fois que les conditions le permettent, 70 à 80 % de l'étage principal ; le mélange s'apprécie pour sa part en tenant compte de toutes les strates.

- Le choix du traitement et des essences est réalisé conformément aux tableaux maîtres pour le SRA applicable à la forêt.

- Préférence pour la régénération naturelle des peuplements dès lors qu'ils sont adaptés aux stations forestières et permettent d'optimiser la production de bois, conformément aux dispositions du SRA applicable à la forêt en matière de dynamique des essences et de mode de renouvellement des forêts.

- Maintien d'un capital sur pied modéré, par l'application d'une sylviculture dynamique respectant les critères des tableaux maîtres des traitements sylvicoles et des critères d'exploitabilité du SRA applicable à la forêt et permettant :

- . une meilleure croissance des arbres objectifs,
- . des conditions de renouvellement favorables,
- . une limitation des risques économiques encourus en cas d'aléa climatique,
- . une meilleure résilience en cas de dégâts aux peuplements.

- Réalisation des seuls travaux sylvicoles nécessaires à la bonne croissance et à la stabilité des peuplements, ainsi qu'à la production de bois de qualité.

Ces principes sont repris dans les guides de sylvicultures cités au paragraphe 3, lesquels sont accessibles en ligne par les collectivités ou personnes morales propriétaires.

Principes concernant la prise en compte des autres fonctions de la forêt.

La prise en compte de la fonction écologique dans la gestion forestière s'appuie sur la mise en œuvre de mesures en faveur de la biodiversité ordinaire : cela concerne notamment le maintien d'arbres disséminés à haute valeur biologique (arbres morts, sénescents, à cavités), le respect des espèces protégées et le maintien des zones humides.

La prise en compte de la fonction sociale repose sur une gestion forestière associant qualité paysagère des interventions réalisées en forêt, respect du patrimoine culturel reconnu et mise en valeur du rôle local joué par la forêt en matière d'accueil du public. De plus, les interventions à proximité des captages d'eau doivent contribuer à la protection de la ressource en eau potable.

Principes concernant l'équilibre sylvo-cynégétique.

L'équilibre sylvo-cynégétique consiste à rendre compatibles, d'une part la présence d'une faune sauvage riche et variée et d'autre part, la pérennité et la rentabilité des activités sylvicoles. Il tend à permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire dans le territoire forestier concerné, en limitant l'utilisation de protections contre le gibier aux seules situations exceptionnelles : le renouvellement des peuplements forestiers est donc prioritaire.

Le plan de chasse, établi et réalisé à un niveau suffisant à l'échelle du massif forestier, est l'outil essentiel pour permettre de régénérer les peuplements forestiers sans utiliser de protections contre le gibier.

3 – Sylviculture mise en œuvre par grands types de peuplements

Les règles de sylviculture à mettre en œuvre dans les peuplements forestiers concernés par le présent document de prescriptions sont contenues dans les guides de sylviculture validés, établis par l'Office National des Forêts. Elles se traduiront par des programmes de coupes et de travaux que proposera l'ONF.

L'ensemble des documents de référence en vigueur est consultable par la collectivité ou personne morale propriétaire sur le site extranet de l'ONF réservé aux propriétaires de forêts publiques (cf. adresse au 4) - Ressource documentaire de référence).

Dès lors qu'un guide de sylviculture est actualisé, la dernière version s'applique à compter de sa parution.

Les types de peuplements rencontrés dans la forêt sont les suivants :

Types de peuplements forestiers présents dans la forêt au moment de l'approbation des prescriptions
1 - Peuplements principalement composés de chênes indigènes (Chêne sessile, Chêne pédonculé) situés dans le domaine continental
2 - Autres peuplements

Les axes forts des guides de sylviculture concernés sont détaillés ci-dessous.

3.1 - Peuplements principalement composés de chênes indigènes (Chêne sessile, Chêne pédonculé) situés dans le domaine continental

Le guide des sylvicultures **Chênaies continentales** fournit les prescriptions sylvicoles relatives à la conduite et au renouvellement des peuplements traités en futaie régulière, futaie irrégulière ou en conversion en futaie.

Les axes principaux de cette gestion sylvicole sont la production de gros bois de qualité, tout en conservant et améliorant la biodiversité de ces peuplements. Des actions en faveur du paysage et de l'accueil du public sont proposées.

3.2 - Autres peuplements

Les peuplements ne correspondant à aucun de ceux décrits précédemment feront l'objet d'une gestion conforme aux prescriptions du § 2 du présent document.

Tout nouveau guide, traitant de la sylviculture d'une essence à ce jour non abordée, s'appliquera aux peuplements concernés à compter de sa parution.

Il sera consultable par la collectivité ou personne morale propriétaire, de même que le reste de la documentation de référence visée par le présent RTG, sur le site extranet de l'ONF réservé aux propriétaires de forêts publiques (cf. adresse en annexe du présent RTG).

4 – Contexte juridique

Le présent document, élaboré conformément aux articles L. 122-3, L. 212-4 et R. 212-7 à D. 212-10 du code forestier, s'applique à la forêt **communale de Villefrancon**, située dans le périmètre du schéma régional d'aménagement visé ci-dessous, et répondant aux critères définis à l'article R212-8 du code forestier.

Ce document des prescriptions est établi en conformité avec :

- le **schéma régional d'aménagement (SRA)** en vigueur pour la région **Franche-Comté**, approuvé par le ministre chargé des forêts.
- le **règlement type de gestion** qui est attaché à ce SRA, approuvé par le préfet de la région Franche-Comté.

La version à jour de chacun de ces deux documents est consultable par la collectivité ou personne morale propriétaire sur le site extranet de l'ONF, réservé aux propriétaires de forêts publiques dont l'adresse est mentionnée en fin du présent document de prescriptions.

Après accord de la collectivité ou personne morale propriétaire, la forêt communale de Villefrancon, gérée conformément au présent document de prescriptions, présente des **garanties de gestion durable**, en application de l'article L. 124-1 du code forestier.

Ressource documentaire de référence

L'adresse du site extranet mis à disposition des propriétaires de forêts publiques par l'ONF sur lequel ils peuvent accéder aux documents de référence mentionnés dans le présent document de prescriptions est la suivante : <https://mesforets.onf.fr>



Document rédigé par Mme MOZIN Lauriane,

proposé le 04/02/2021

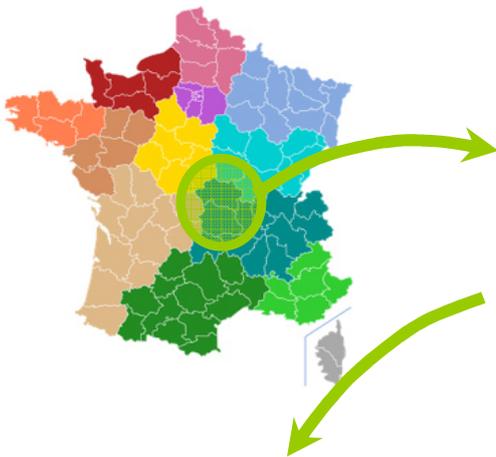
par M. TAUTOU Laurent, Directeur de l'agence territoriale VESOUL

signature

Annexes

- Annexe 1 : Aperçu de la démarche "Règlement type de gestion".
- Annexe 2 : Règlement type de gestion de référence
- Annexe 3 : Documents de référence liés au présent document des prescriptions
- Annexe 4 : Prévisions indicatives de coupes et de travaux
- Annexe 5 : Cartographie des prévisions indicatives de coupes et de travaux : carte d'aménagement
- Annexe 6 : Concordance cadastre forêt
- Annexe 7 : Bilan des récoltes passées
- Annexe 8 : Bilan financier des années passées
- Annexe 9 : Tableau du classement des unités de gestion
- Annexe 10 : Inventaire des parcelles
- Annexe 11 : Carte de situation de la forêt au 1/100000^{ième} et au 1/25000^{ième}
- Annexe 12 : Carte des stations forestières
- Annexe 13 : Carte des peuplements structures et richesses
- Annexe 13bis : Carte de la composition
- Annexe 14 : Carte de la desserte et de l'hydrographie.

REGLEMENT TYPE DE GESTION et DOCUMENT DES PRESCRIPTIONS Aperçu de la démarche



SRA

Document régional

Le SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT (SRA) est le cadre de référence pour les aménagements forestiers.

Il précise les principaux objectifs et critères de choix permettant de mettre en œuvre une gestion durable sur les forêts des collectivités. Notamment :

- traitements
- essences objectifs.

RTG

Document régional

Un REGLEMENT TYPE DE GESTION est établi à l'échelle de chaque SRA.

Document cadre approuvé par le préfet de région.

- Contexte juridique
- Principes généraux de gestion durable
- Sylviculture applicable

DOCUMENT DES PRESCRIPTIONS

Document FORÊT

Un DOCUMENT DES PRESCRIPTIONS est proposé pour chaque forêt éligible, sur la base du RTG.

Le propriétaire donne son accord sur ce document (DCM).

- Présentation de la forêt
- Contexte juridique
- Principes généraux de gestion durable
- Sylviculture applicable.

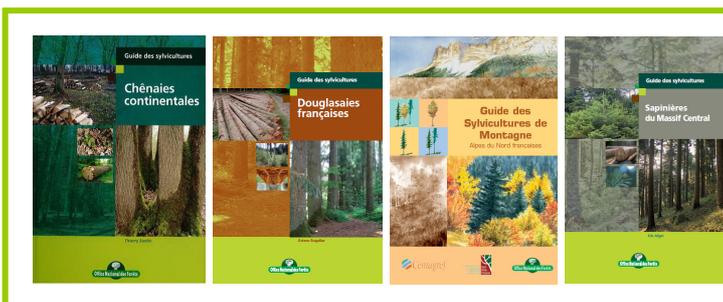
Le préfet enregistre qu'un document de gestion durable a été adopté par le propriétaire.

Des PREVISIONS PLURI-ANNUELLES DE COUPES ET DE TRAVAUX sont proposées par l'ONF au propriétaire.

Ces programmes ne font pas l'objet d'une DCM.

GUIDES DE SYLVICULTURE

Documents par grands contextes géographiques



Références techniques décrivant la sylviculture à mettre en œuvre pour les principales essences des forêts françaises.

RTG et document de prescriptions s'y réfèrent.

Ils représentent le savoir-faire technique de l'ONF : la gestion mise en œuvre est conforme à ces bonnes pratiques validées.

REGLEMENT TYPE DE GESTION

Pour le périmètre du Schéma Régional d'Aménagement FRANCHE COMTE

1 – Contexte juridique

Partie générique

Le présent règlement type de gestion (RTG) est élaboré conformément aux articles L.124 1, L.212 4, R.124-2 et R.212-7 à D.212-10 du code forestier.

Il s'applique aux bois et forêts appartenant aux collectivités et autres personnes morales propriétaires situés dans le périmètre du schéma régional d'aménagement :

- soit, auxquels le régime forestier est appliqué et
 - . qui couvrent une surface de moins de 25 hectares et dont, conséquemment, les instructions techniques du ministère en charge des forêts considèrent qu'ils ont un faible potentiel économique ;
 - . et qui ne font l'objet d'aucune mesure de classement ou de protection, en application du code forestier ou du code de l'environnement, conformément aux définitions des instructions techniques du ministère en charge des forêts ;
- soit, auxquels le régime forestier n'est pas appliqué.

Sur une durée d'application au maximum de 20 ans, le RTG apporte une garantie de gestion durable (article L124-1 du code forestier) à la collectivité ou personne morale propriétaire de forêt, après que son engagement à gérer cette forêt conformément à ce règlement type a été acté par le préfet de région, et sous réserve que cette forêt soit gérée conformément aux dispositions du 2° de l'article R124-2 du code forestier, lorsqu'elle ne relève pas du régime forestier.

Le présent RTG est établi en conformité avec le schéma régional d'aménagement (SRA) FRANCHE - COMTE, approuvé le 23 juin 2006 par le ministre chargé des forêts. Ce schéma régional est consultable par la collectivité ou personne morale propriétaire sur le site internet de l'ONF (dra-sra.onf.fr).

2 – Principes généraux de gestion durable et multifonctionnelle

Partie générique

Principes concernant la sylviculture à mener.

- Conduite de peuplements mélangés, associant des essences à rôle productif, cultural ou de biodiversité ; en futaie régulière, l'essence principale objectif (ou le mélange de deux essences principales compatibles) doit représenter, chaque fois que les conditions le permettent, 70 à 80 % de l'étage principal ; le mélange s'apprécie pour sa part en tenant compte de toutes les strates.
- Le choix du traitement et des essences est réalisé conformément aux tableaux maîtres pour le SRA applicable à la forêt.
- Préférence pour la régénération naturelle des peuplements dès lors qu'ils sont adaptés aux stations forestières et permettent d'optimiser la production de bois, conformément aux dispositions du SRA applicable à la forêt en matière de dynamique des essences et de mode de renouvellement des forêts.
- Maintien d'un capital sur pied modéré, par l'application d'une sylviculture dynamique respectant les critères des tableaux maîtres des traitements sylvicoles et des critères d'exploitabilité du SRA applicable à la forêt et permettant :
 - . une meilleure croissance des arbres objectifs,
 - . des conditions de renouvellement favorables,
 - . une limitation des risques économiques encourus en cas d'aléa climatique,
 - . une meilleure résilience en cas de dégâts aux peuplements.
- Réalisation des seuls travaux sylvicoles nécessaires à la bonne croissance et à la stabilité des peuplements, ainsi qu'à la production de bois de qualité.

Ces principes sont repris dans les guides de sylvicultures cités au paragraphe 3, lesquels sont accessibles en ligne par les collectivités ou personnes morales propriétaires.

Principes concernant la prise en compte des autres fonctions de la forêt.

La prise en compte de la fonction écologique dans la gestion forestière s'appuie sur la mise en œuvre de mesures en faveur de la biodiversité ordinaire : cela concerne notamment le maintien d'arbres disséminés à haute valeur biologique (arbres morts, sénescents, à cavités), le respect des espèces protégées et le maintien des zones humides.

La prise en compte de la fonction sociale repose sur une gestion forestière associant qualité paysagère des interventions réalisées en forêt, respect du patrimoine culturel reconnu et mise en valeur du rôle local joué par la forêt en matière d'accueil du public. De plus, les interventions à proximité des captages d'eau doivent contribuer à la protection de la ressource en eau potable.

Principes concernant l'équilibre sylvo-cynégétique.

L'équilibre sylvo-cynégétique consiste à rendre compatibles, d'une part la présence d'une faune sauvage riche et variée et d'autre part, la pérennité et la rentabilité des activités sylvicoles. Il tend à permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire dans le territoire forestier concerné, en limitant l'utilisation de protections contre le gibier aux seules situations exceptionnelles : le renouvellement des peuplements forestiers est donc prioritaire.

Le plan de chasse, établi et réalisé à un niveau suffisant à l'échelle du massif forestier, est l'outil essentiel pour permettre de régénérer les peuplements forestiers sans utiliser de protections contre le gibier.

3 – Sylviculture mise en œuvre par grands types de peuplements

Partie adaptée au RTG

Les règles de sylviculture à mettre en œuvre dans les peuplements forestiers concernés par le présent règlement type de gestion sont contenues dans les guides des sylvicultures validés, établis par l'Office National des Forêts.

L'ensemble des documents en vigueur, dont la liste figure en annexe, est consultable par la collectivité ou personne morale propriétaire sur le site extranet de l'ONF réservé aux propriétaires de forêts publiques (cf. adresse en annexe du présent RTG).

Les axes forts de ces documents de référence sont détaillés ci-dessous, par grands types de peuplements.

3.1 - Peuplements principalement composés de chênes indigènes (Chêne sessile, Chêne pédonculé) situés dans le domaine continental

Le guide des sylvicultures **Chênaies continentales** fournit les prescriptions sylvicoles relatives à la conduite et au renouvellement des peuplements traités en futaie régulière, futaie irrégulière ou en conversion en futaie.

Les axes principaux de cette gestion sylvicole sont la production de gros bois de qualité, tout en conservant et améliorant la biodiversité de ces peuplements. Des actions en faveur du paysage et de l'accueil du public sont proposées.

3.2 – Peuplements principalement composés de Hêtre en domaine continental

► Le guide de sylviculture **HETRAIES CONTINENTALES – REFERENTIEL SYLVICOLES DE FUTAIE REGULIERE** traite de la conduite des peuplements de Hêtre du grand quart Nord-Est de la France. Il aborde deux grands modes réguliers de conduite des peuplements :

- une sylviculture de futaie régulière dite classique, au profit d'arbres objectifs et du peuplement interstitiel les séparant ;
- une sylviculture dite par détournement d'arbres objectifs, concentrant l'ensemble de la mise en lumière au profit de ces seules tiges.

Des clés de choix sont fournies pour déterminer le meilleur scénario à retenir, en fonction notamment de la production ligneuse recherchée.

► Le guide de sylviculture **HETRAIES CONTINENTALES – REFERENTIEL SYLVICOLES DE FUTAIE IRREGULIERE** traite, pour la même grande région, de la conduite des peuplements en futaie irrégulière. Des consignes de martelage sont données pour chaque grand type de peuplement.

En complément, des indicateurs d'équilibre sont donnés concernant le capital sur pied, la structure et le renouvellement des peuplements.

3.3 – Peuplements principalement composés de Frêne atteints de chalarose

Le document de référence concernant les peuplements de Frêne atteints par *Chalara fraxinea* est le **GUIDE DE GESTION DES FRENAIES CHALAROSEES**.

Ce guide aborde la conduite à adopter concernant les peuplements atteints de cet agent pathogène en extension rapide au niveau national depuis 2006. Des itinéraires de reconstitution sont proposés, ainsi que la gestion à mener post chalarose lorsque le mélange des essences permet de réorienter la sylviculture vers des essences non sensibles à la maladie.

3.4 – Peuplements principalement composés de Sapin ou d’Épicéa commun (Arc jurassien)

Le guide de sylviculture de référence pour la région est à ce jour le guide établi pour l’**ARC JURASSIEN (SAPIN ET EPICEA)**, dont les conditions écologiques en moyenne montagne se rapprochent le plus.

Ce guide traite des grands principes sylvicoles retenus pour ces essences et de la conduite des peuplements à mettre en œuvre en futaie régulière et en futaie irrégulière.

Le Sapin est une essence sensible à la dent du gibier : il est impératif d'anticiper l'apparition de dégâts importants en ramenant l'impact des ongulés sauvages à un niveau compatible avec un renouvellement des peuplements sans usage de protections coûteuses.

Pour l’Épicéa, le déséquilibre sylvo-cynégétique se traduit par un écorçage très néfaste à la qualité des bois pouvant, dans des situations extrêmes, aller jusqu’à la mort des arbres.

3.5 – Peuplements principalement composés de Sapin, Epicéa ou Pin sylvestre (massif vosgien)

Le guide des sylvicultures **MASSIF VOSGIEN - Sapin, Epicéa, Pin sylvestre** fournit les prescriptions sylvicoles relatives à la conduite et au renouvellement des peuplements en futaie régulière ou en futaie irrégulière.

Les axes principaux sont la production de gros bois de qualité, obtenus au terme d'une croissance dynamique et régulière tout au long de la vie du peuplement. La conduite des peuplements préconisée intègre les évolutions importantes liées à la mécanisation des coupes pour la commercialisation des premières éclaircies. Chaque fois que possible, la régénération est menée naturellement ; un accompagnement feuillu est recherché.

Le Sapin est une essence sensible à la dent du gibier : il est impératif d'anticiper l'apparition de dégâts importants en ramenant l'impact des ongulés sauvages à un niveau compatible avec un renouvellement des peuplements sans usage de protections coûteuses.

Pour l’Épicéa, le déséquilibre sylvo-cynégétique se traduit par un écorçage très néfaste à la qualité des bois pouvant, dans des situations extrêmes, aller jusqu’à la mort des arbres.

3.6 - Peuplements principalement composés de Douglas

Le guide des sylvicultures **Douglasaies françaises** fournit les prescriptions sylvicoles relatives à la conduite et au renouvellement des peuplements en futaie régulière et, pour certaines situations, en futaie irrégulière (cas notamment de petites forêts).

Les axes principaux sont la production de gros bois de qualité, obtenus au terme d'une croissance dynamique et régulière tout au long de la vie du peuplement. La conduite des peuplements préconisée intègre les évolutions importantes liées à la mécanisation des coupes pour la commercialisation des premières éclaircies.

Ces prescriptions peuvent être élargies aux autres essences à croissance rapide : Pin laricio, Pin Weymouth, Mélèze du Japon, Epicéa de Sitka, Pruche de l'ouest.

3.7 – Peuplements principalement composés de Pin sylvestre ou de Pin laricio

Le guide de sylviculture de référence est à ce jour le guide établi pour les **PINERAIES DES PLAINES DU CENTRE ET DU NORD-OUEST**. Ce guide fournit les prescriptions sylvicoles relatives à la conduite et au renouvellement des peuplements en futaie régulière et, pour certaines situations, à la gestion de peuplements hétérogènes à base de pins (Pin sylvestre, Pin laricio, Pin maritime).

L’objectif principal est la production de bois de qualité, obtenus au terme d’une sylviculture dynamique au stade juvénile des peuplements, jusqu’à la première éclaircie. Chaque fois que possible, la régénération est menée naturellement ; un accompagnement feuillu est recherché.

3.8 – Peuplements principalement composés de Pin noir d’Autriche

Le guide de sylviculture de référence pour la région est à ce jour le **GUIDE DES SYLVICULTURES DE MONTAGNE POUR LES ALPES DU SUD FRANÇAISES**. Pour les peuplements à fonction de production, ce guide fournit les prescriptions sylvicoles relatives à la conduite et au renouvellement des peuplements en futaie régulière et en futaie irrégulière par bouquets.

L’objectif principal est la production de bois d’industrie, ou de manière minoritaire, de bois de sciage. Les scénarios sylvicoles sont fortement liés à la fertilité du terrain et à la densité initiale du jeune peuplement.

3.9 – Peuplements principalement composés de Chêne rouge

Le guide **CHENE ROUGE DU DOMAINE ATLANTIQUE** propose une sylviculture adaptée aux peuplements existants, introduits récemment en Europe (deuxième moitié du 20^{ème} siècle). S’agissant d’une essence très productive, il est impératif de conduire les peuplements sur un itinéraire sylvicole dynamique, faisant appel aux techniques de désignation d’arbres objectifs. La régénération peut être conduite de manière naturelle ou artificielle.

Ce guide précise que l’installation de nouveaux peuplements de Chêne rouge doit être mûrement réfléchi compte tenu des risques encourus par cette essence présentant un caractère invasif et une sensibilité à certains agents pathogènes.

3.10 - Peuplements traités en taillis sous futaie de chêne et hêtre

L’objectif de ce traitement très ancien est la conduite simultanée de bois de futaie pour la production d’une petite part de bois d’œuvre et de taillis pour la fourniture de bois de chauffage délivré habituellement en affouage. Les bois de futaie sont généralement composés de chêne ou de hêtre et le taillis de charme.

En FRANCHE COMTE, ce traitement est préférentiellement appliqué à des forêts présentant un faible potentiel stationnel.

Le choix de la rotation, des modalités du plan de balivage et de l’opportunité de travaux de rénovation sera à adapter aux enjeux et caractéristiques des peuplements.

3.11 - Autres peuplements

Les peuplements ne correspondant à aucun de ceux décrits précédemment feront l’objet d’une gestion conforme aux prescriptions du § 2 du présent document.

Tout nouveau guide, traitant de la sylviculture d’une essence à ce jour non abordée, s’appliquera aux peuplements concernés à compter de sa parution.

Il sera consultable par la collectivité ou personne morale propriétaire, de même que le reste de la documentation de référence visée par le présent RTG, sur le site extranet de l’ONF réservé aux propriétaires de forêts publiques (cf. adresse en annexe du présent RTG).

3.12 – Zones hors sylviculture de production

Les forêts peuvent comporter de petites zones d’enjeux environnementaux, paysagers, sociaux, historiques ou culturels. Compte tenu de l’intérêt local de ces terrains, ils pourront être laissés en l’état ou être gérés dans un but autre que la production forestière.

Dans les parties boisées laissées en évolution naturelle, l’installation d’une trame de vieux bois contribue à l’amélioration de la biodiversité dans les forêts publiques. Ces peuplements dans le cadre de cette modalité de gestion seront exempts de toute intervention sur le long terme.

Les peuplements susceptibles d'être présents ultérieurement par accrus naturels, acquisition ou introduction et ne correspondant à aucun de ceux décrits précédemment feront l'objet d'une gestion conforme aux guides de sylviculture correspondants (voir annexe 2), ou selon les prescriptions du § 2 du présent document s'il n'existe pas de guide.

Tout nouveau guide, traitant de la sylviculture d'une essence à ce jour non abordée, s'appliquera aux peuplements concernés à compter de sa parution. Il sera consultable par la collectivité ou personne morale propriétaire sur le site extranet de l'ONF réservé aux propriétaires de forêts publiques (cf. adresse au 4) - Ressource documentaire de référence).



Le présent règlement type de gestion est annexé à l'arrêté n°BFC-2019-06-04-01 du préfet de la région BOURGOGNE FRANCHE COMTE, en date du 04/06/2019.

Documents de référence liés au présent RTG

Ces documents sont accessibles à l'adresse suivante¹ : <https://mesforets.onf.fr>

Schéma régional d'aménagement (SRA)

Les SRA des forêts des collectivités sont des documents directeurs qui encadrent l'élaboration des aménagements forestiers. Ils constituent un cadre de référence qui précise les principaux objectifs et critères de choix permettant de mettre en oeuvre une gestion durable des forêts des collectivités et d'assurer leur bonne intégration dans l'aménagement du territoire et le développement local.

Titre du document	Date d'approbation
Schéma Régional d'Aménagement de Franche - Comté	23 juin 2006

Guides des sylvicultures

Ces guides techniques définissent les sylvicultures et leurs modalités de mise en oeuvre pour les différents systèmes forestiers, selon une approche multifonctionnelle : production ligneuse, protection des sols, autre protection physique, prise en compte de la biodiversité, des paysages et de l'accueil du public.

Titre du document	Date d'approbation
Chênaies continentales	12 décembre 2007
Hêtraies continentales – I-Référentiels sylvicoles futaie régulière	2011
Hêtraies continentales – II-Référentiels sylvicoles futaie irrégulière	25 juin 2013
Arc Jurassien (Sapin et Epicéa)	28 janvier 2014
Pineraies des plaines du Centre et du Nord-Ouest	6 novembre 2008
Guide des sylvicultures de montagne pour les Alpes du Sud françaises	5 mai 2011
Douglasaies françaises - Référentiel sylvicole futaie régulière : correctif 2012	9 avril 2013
Guide de sylviculture et itinéraires techniques de travaux sylvicoles – Le Chêne rouge du domaine atlantique	10 novembre 2004

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles

Un ITTS contient deux natures d'informations qui répondent à deux fonctions complémentaires : un référentiel technique ; un outil d'aide aux programmations des travaux sylvicoles (coûts et moyens).

Un ITTS constitue un guide de préconisations techniques permettant d'atteindre au "juste" coût les objectifs sylvicoles recherchés (composition en essence, densité de tiges par hectare à une hauteur donnée, qualité)

Titre du document	Date d'approbation
Itinéraires techniques de travaux sylvicoles – Bourgogne – Champagne – Ardenne et FRANCHE - COMTE	2013
Itinéraires techniques de travaux sylvicoles – Arc jurassien – Sapin et Epicéa (9200-15-GUI-SAM-053)	21 octobre 2014
Itinéraires techniques de travaux sylvicoles – Douglasaies françaises	9 avril 2013
Itinéraires techniques de travaux sylvicoles – Chênaies Continentales – 2008	
Travaux sylvicoles - ITTS –Douglasaies françaises (9200-13-GUI-SAM-017)	
Itinéraires techniques de travaux sylvicoles – Chêne sessile et chêne pédonculé – DT Franche-Comté (juillet 2009)	
Itinéraires techniques de travaux sylvicoles – Hêtre – DT Franche-Comté (juillet 2009)	

¹ Accès limité aux propriétaires de forêts publiques

Annexe 4**PREVISION PLURIANNUELLE DES COUPES**

en application du document de prescriptions propre à la forêt Communale de Villefrancon
 établi en conformité avec le RTG applicable sur le périmètre du SRA en vigueur
 pour les forêts de la région FRANCHE COMTE

Année	Unité de programmation de coupe			Surface totale de la parcelle	Surface à parcourir	Type de peuplement	Code type de coupe	Observations
	Parcelle	UG (facultatif)	Partie d'UG (facultatif)					
2022	17	17_af		1,18	1,18	CA.FXX	AMEL	
2025	11	11_p		0,69	0,69	CA.FXX	APR	
2025	12	12_p		0,69	0,69	CA.FXX	APR	
2027	7	7_aj		0,67	0,67	FA.FXX	E2	E2
2028	8	8_p		0,72	0,72	CA.FXX	APR	
2028	10	10_p		0,74	0,74	CA.FXX	APR	
2029	5	5_aj		0,66	0,66	FA.FXX	AMEL	E4
2034	4	4_j		0,7	0,7	FA.FXX	E1	
2034	6	6_j		0,7	0,7	FA.FXX	E1	
2034	17	17_af		1,18	1,18	CA.FXX	AMEL	2ème passage
2035	7	7_aj		0,67	0,67	FA.FXX	AMEL	E3
2035	13	13_p		0,74	0,74	CA.FXX	APR	
2035	16	16_p		0,69	0,69	CA.FXX	APR	
2039	5	5_aj		0,66	0,66	FA.FXX	AMEL	E5
2040	11	11_p		0,69	0,69	CA.FXX	APR	2ème passage
2040	12	12_p		0,69	0,69	CA.FXX	APR	2ème passage

COMMENTAIRES :

L'ensemble des coupes des peuplements classés en préparation seront principalement des coupes à dominante sanitaire.

Le volume prévisionnel à prélever dans le groupe de régénération est de 61m³/an, celui dans les groupes autres que régénération est de 23 m³/an.

Sur l'ensemble de la forêt le volume total prévisionnel est de 84 m³/an soit 6,8 m³/ha/an exprimé en volume commercial. Ce prélèvement est supérieur à la production biologique de la forêt (estimée à 5,50 m³/ha/an par comparaison d'inventaires), en lien avec une forêt vieillissante.

Le montant prévisionnel annuel des recettes s'élève à 5142 €/an exclusivement lié au prix de vente des gros bois et très gros bois de chêne (diamètre 50 et +). Attention, le caractère vieillissant des chênes entraîne l'apparition de pourriture blanche sur ceux-ci. Si la présence de cette pourriture atteint l'ensemble de la grume, l'arbre est déclassé en qualité chauffage. De ce fait le bilan financier peut être considérablement affecté par la présence de cette pourriture blanche qui risque de s'accroître avec les années.

PREVISION PLURIANNUELLE DES TRAVAUX

en application du document de prescriptions propre à la forêt de Communale de Villefrancon
établi en conformité avec le RTG applicable sur le périmètre du SRA en vigueur
pour les forêts de la région FRANCHE COMTE

Travaux sylvicoles					
Année	Itinéraires de travaux sylvicoles	Libellé des travaux	Parcelle ou UG (UG facultative)	Surface travaillée (ha)	Précautions / observations
2021 à 2040	3CHP01	1 Broyage + 1 Plantation CHP + 1 Création Cloisonnement + 4 Dégagements	1_r	0,64	
	1SP02	2 Dégagements	2_r	0,67	
	5SP02	1 Nettoiement + 1 Dépressage	2_r	0,67	
	3CHP01	1 Broyage + 1 Plantation CHP + 1 Création Cloisonnement + 2 Dégagements	3_r	0,74	
	3CHP01	1 Broyage + 1 Plantation CHP + 1 Création Cloisonnement + 4 Dégagements	15_r	0,74	
	5CHP01	1 Nettoiement	15_r	0,74	
	3CHP01	4 dégagements	14_j, 9_j	1,4	
	5CHP01	2 Nettoiements	4_j, 6_j, 14_j, 9_j	2,80	

COMMENTAIRES : LE MONTANT PREVISIONNEL DES DEPENSES DES TRAVAUX SYLVICOLES EST DE 32 583 € SOIT 1629 €/AN

(CHP = CHENE PEDONCULE ET SP = SAPIN PECTINE)

Travaux d'infrastructure			
Description des travaux	Localisation	Longueur (ml) ou quantité	Précautions / observations

COMMENTAIRES : NEANT

Présenté le 04/02/2021

par M. TAUTOU Laurent,
Directeur de l'agence territoriale de VESOUL



Direction territoriale de Bourgogne - Franche-Comté
Agence de Vesoul

Forêt communale de VILLEFRANCON

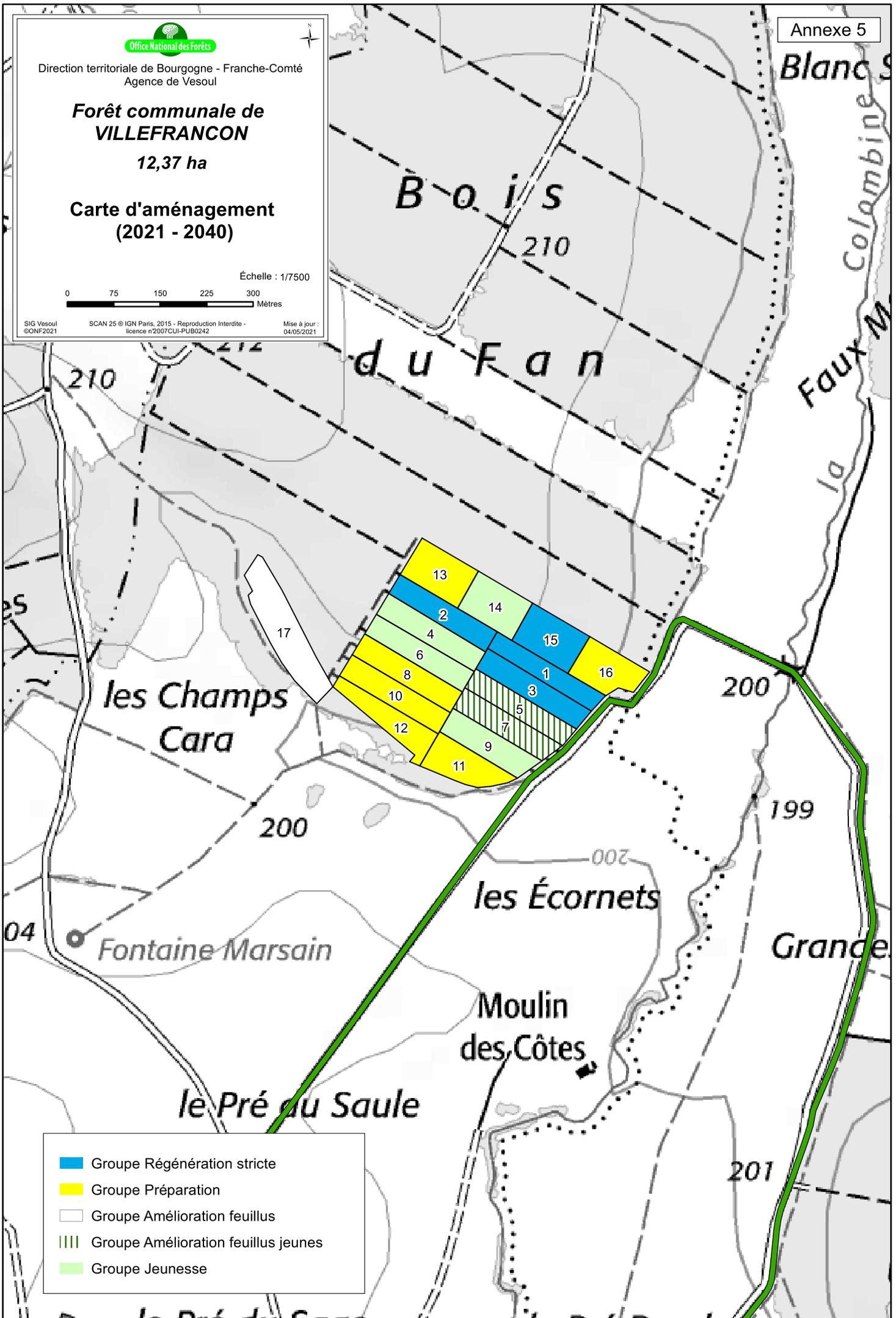
12,37 ha

Carte d'aménagement (2021 - 2040)

Échelle : 1/7500



SIG Vesoul ©ONF2021 SCAN 25 © IGN Paris, 2015 - Reproduction Interdite - licence n°2007CUI-PUB0242 Mise à jour : 04/05/2021



- Groupe Régénération stricte
- Groupe Préparation
- Groupe Amélioration feuillus
- Groupe Amélioration feuillus jeunes
- Groupe Jeunesse

**ANNEXE 6
CONCORDANCE CADASTRE FORET**

Parcelles forestières				Parcelles cadastrales		
Nouvelles parcelles		Anciennes parcelles		Renseignements cadastraux		
N°	Surf (ha)	N°	Surf (ha)	N° cadat	Surf_cad	Lieu Dit
1	0,64	1	0,70	A3	11,1900	La Velle
2	0,67	2	0,70			
3	0,74	3	0,70			
4	0,70	4	0,70			
5	0,66	5	0,70			
6	0,70	6	0,69			
7	0,67	7	0,70			
8	0,72	8	0,70			
9	0,69	9	0,70			
10	0,74	10	0,70			
11	0,69	11	0,70			
12	0,69	12	0,70			
13	0,74	13	0,70			
14	0,71	14	0,70			
15	0,74	15	0,70			
16	0,69	16	0,70			
17	1,18			A2	1,1770	Bois des champs Cara
Total	12,37	Total	11,19		12,3670	

ANNEXE 7 : Bilan des récoltes exprimé en m3

Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés
 Période (an 20 Surface (ha 11,19

	Régénération			Amélioration/préparation			IRR			Jeunesse			TOTAL		
	Prévu	réalisé	dont PA	Prévu	réalisé	dont PA	Prévu	réalisé	dont PA	Prévu	réalisé	dont PA	Prévu	réalisé	dont PA
m3 totaux	960	855	0	340	652	76					75	4	1300	1582	80
m3 /an	48	42,75		17	32,6		0	0		0	3,75		65	79,1	
surface en ha	2,79			7						1,4			11,19		
m3/ha/an	17,20	15,32	0,00	2,43	4,66	0,54	0,00	0,00	0,00	0,00	2,68	0,14	5,81	7,07	0,357

Bilan 122%

Export
récoltes
tabsam

VILFRAN
01

Date : dec 2020

Année	UG	Surface en gestion	Groupe (ancien)	Groupe	Code coupe	Surface parcourue	VOLUMES						
							Chêne	Hêtre	Filus précieux	Autres filus	Filus globalisés	Rx globalisés	essences globalisée
2005	1	0,7	PREPA	PREPA	PA	0,1	0	0	0	0	11	0	11
2011	1	0,7	PREPA	PREPA	AMEL	0,7	0	0	0	0	35	0	35
2019	1	0,7	PREPA	PREPA	PAD	0,7	8	0	0	0	0	0	8
2005	2	0,7	AMEL	AMELF	AMEL	0,7	0	0	0	0	20	0	20
2015	2	0,7	AMEL	AMELF	PA	0,7	0	0	0	0	0	3	3
2020	2	0,7	AMEL	AMELF	AMEL	0,7	3	0	0	3	0	0	6
2011	3	0,7	PREPA	PREPA	AMEL	0,7	0	0	0	0	60	0	60
2002	4	0,7	REGE	REGE	RE	0,7	0	0	0	0	47	0	47
2003	4	0,7	REGE	REGE	RD	0,7	0	0	0	0	175	0	175
2002	5	0,7	JEUN	JEU	E	0,7	0	0	0	0	10	0	10
2012	5	0,7	JEUN	JEU	E2	0,7	0	0	0	0	22	0	22
2017	5	0,7	JEUN	JEU	AMEL	0,7	27	0	0	0	0	0	27
2019	5	0,7	JEUN	JEU	PAD	0,7	4	0	0	0	0	0	4
2002	6	0,69	REGE	REGE	RE	0,69	0	0	0	0	60	0	60
2003	6	0,69	REGE	REGE	RD	0,69	0	0	0	0	90	0	90
2017	7	0,7	JEUN	JEU	E1	0,7	6	0	0	0	6	0	12
2013	8	0,7	PREPA	PREPA	APR	0,7	0	0	0	0	34	0	34
2019	8	0,7	PREPA	PREPA	PAD	0,7	17	0	0	0	0	0	17
2014	9	0,7	REGE	REGE	RVC	0,7	0	0	0	0	59	0	59
2015	9	0,7	REGE	REGE	RS	0,7	0	0	0	0	101	0	101
2016	9	0,7	REGE	REGE	RD	0,7	91	0	0	0	0	0	91
2010	10	0,7	PREPA	PREPA	PA	0,7	0	0	0	0	10	0	10
2013	10	0,7	PREPA	PREPA	APR	0,7	0	0	0	0	37	0	37
2010	11	0,7	AMEL	AMELF	AMEL	0,7	0	0	0	0	43	0	43
2010	12	0,7	AMEL	AMELF	AMEL	0,7	0	0	0	0	66	0	66
2019	12	0,7	AMEL	AMELF	PAD	0,7	4	0	0	0	0	0	4
2005	13	0,7	AMEL	AMELF	AMEL	0,7	0	0	0	0	55	0	55
2020	13	0,7	AMEL	AMELF	AMEL	0,7	19	5	4	6	0	0	34
2014	14	0,7	REGE	REGE	RVC	0,7	0	0	0	0	53	0	53
2015	14	0,7	REGE	REGE	RS	0,7	0	0	0	0	110	0	110
2016	14	0,7	REGE	REGE	RD	0,7	69	0	0	0	0	0	69
2008	15	0,7	AMEL	AMELF	AMEL	0,7	0	0	0	0	64	0	64
2019	15	0,7	AMEL	AMELF	PAD	0,7	11	0	12	0	0	0	23
2020	15	0,7	AMEL	AMELF	AMEL	0,7	27	0	0	3	0	0	30
2008	16	0,7	AMEL	AMELF	AMEL	0,7	0	0	0	0	63	0	63
2020	16	0,7	AMEL	AMELF	AMEL	0,7	23	0	2	4	0	0	29

ANNEXE 8

Bilan financier des années passées

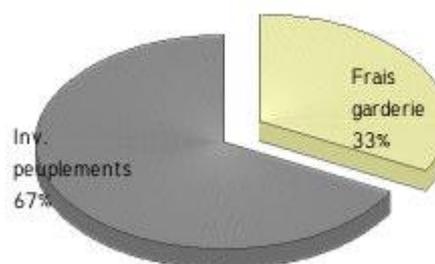
BILAN FINANCIER pour la période	2004 à 2019
FORET COMMUNALE DE	Villefrancon
Surface	11.19



Détail des recettes	Moyenne/an (€)	€/ha/an
(1) Bois sur pied	2 723	243
(1) Bois façonnés	0	0
(1) Menus produits	0	0
(2) Délivrances	243	22
(3) Concessions - Chasse	31	3
Autres recettes	0	0
Fonctionnement	2 997	268
TOTAL	2 997	268

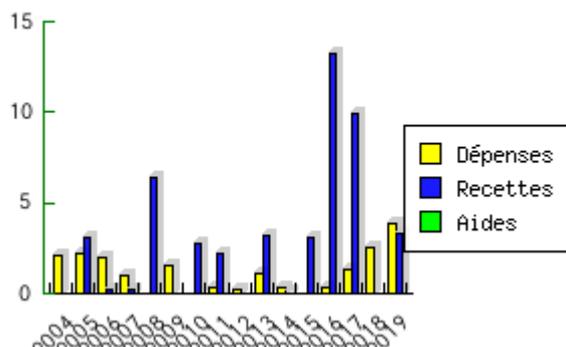


Détail des dépenses	Moyenne/an (€)	€/ha/an
(4) Entretien peuplements	0	0
Entretien voirie, maintenance	0	0
(5) Frais d'exploitation et de cubage	0	0
(6) Frais de garderie	390	35
Autres dépenses	0	0
Fonctionnement	390	35
(7) Investissements peuplements	797	71
Investissements voirie, maintenance	0	0
Autres dépenses	0	0
Investissement	797	71
TOTAL	1 187	106



Travaux / ha **71 €/ha**

milliers d'euros



	Moyenne/an (€)	€/ha/an
Recettes	2 997	268
Dépenses	1 187	106
Bilan HT	1 810	162
(8) Aides		
Reboisement	0	0
Régénération naturelle	0	0
Entretien peuplements	0	0
Infrastructure	0	0
Autres dont subv. d'équilibre	0	0
Bilan HT avec aides	1 810	162

(1) Ventes par adjudications, appels d'offres et ventes amiables

(2) Estimation signée du Maire et entrant dans le calcul des frais de garderie

(3) Pour la chasse : quote-part de location de chasse afférente à la forêt bénéficiant du régime forestier

(4) Travaux sur peuplements de plus de 15 ans, y compris honoraires

(5) Débardage, bûcheronnage et frais de cubage des bois vendus façonnés

NB : le bilan est établi d'après les chiffres de l'ONF et sous réserve des données communiquées par la commune (ex : travaux non réalisés par l'ONF)

(6) Frais de garderie calculés sur les recettes de l'année précédente et cotisation par hectare à compter de 2012

(7) Travaux sur peuplements de moins de 15 ans, y compris honoraires

(8) Montants des versements demandés dans l'année, sous réserve des délais de paiement par la DDAF



Office national des forêts - EPIC/SIREN 662 043 116 Paris RCS PEFC

Site internet: www.onf.fr - PEFC 10-21-13-07

annexe n° 9 : Classement des unités de gestion

Classement		Parcelle	UG	Surface totale	Surface à ouvrir en régé.	Surf. à terminer en régé.
Code	Libellé					
REGE	régénération stricte	1	1_r	0,64	0,64	0,64
REGE	régénération stricte	2	2_r	0,67	0,67	0,67
REGE	régénération stricte	3	3_r	0,74	0,74	0,74
REGE	régénération stricte	15	15_r	0,74	0,74	0,74
PREPA	Préparation	8	8_p	0,72		
PREPA	Préparation	10	10_p	0,74		
PREPA	Préparation	11	11_p	0,69		
PREPA	Préparation	12	12_p	0,69		
PREPA	Préparation	13	13_p	0,74		
PREPA	Préparation	16	16_p	0,69		
AMELF	amélioration feuillue	17	17_af	1,18		
AMELFJ	amélioration feuillue jeunes	5	5_aj	0,66		
AMELFJ	amélioration feuillue jeunes	7	7_aj	0,67		
JEU	jeunesse	4	4_j	0,70		
JEU	jeunesse	6	6_j	0,70		
JEU	jeunesse	9	9_j	0,69		
JEU	jeunesse	14	14_j	0,71		
Totaux				12,37	2,79	2,79

ANNEXE 10

RESULTAT DES INVENTAIRES

Inventaire du 22/06/2020 - Villefrancon - Tarifs : SR15 (rx) | SR15 (fllus)

Bloc Régénération (Parcelles : 1_r;2_r;3_r;15_r) - Surf. totale : 2.79 ha - Surf. inventoriée : 2.79 ha

	CHX		HET		CHA		S.P		Divers Nobles		Feuillus divers		TOTAL	
	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.
20					52	13			7	1.8			59	14.8
25					55	27			13	6.4	1	0.5	69	33.9
30					28	23	11	9	6	4.9	1	0.8	46	37.7
35					18	22.1	11	13.5	5	6.2			34	41.8
40	1	1.7			37	64	27	46.7	3	5.2	1	1.7	69	119.3
45	5	11.5			17	39.1	22	50.6	1	2.3			45	103.5
50	7	20.7	1	3	12	35.5	19	56.2	1	3			40	118.4
55	10	37			2	7.4	12	44.4	1	3.7			25	92.5
60	5	22.6			2	9	13	58.8					20	90.4
65	16	86.7					3	16.3					19	103
70	11	70.5					1	6.4					12	76.9
75	9	67.3	1	7.5									10	74.8
80	4	34.5											4	34.5
85	4	39.4	1	9.9									5	49.3
90	2	22.3	1	11.2									3	33.5
95	3	37.7											3	37.7
100	1	14.1											1	14.1
105														
110														
115														
120														
125														
130														
Total	78	466	4	32	223	240	119	302	37	34	3	3	464	1076
T/S	28	167	1	11	80	86	43	108	13	12	1	1	166	386
% tiges	16.8		0.9		48.1		25.6		8		0.6			
% V		43.3		3		22.3		28.1		3.2		0.3		
G m²		10.1		0.7		6.8		7.3		1.1				25.8
% G		39.1		2.7		26.4		28.3		4.3				100
V.AM		5.97		8		1.08		2.54		0.92		1		2.32
GB/BM	12	34.3			0.2	0.4	1.4	3.4	0.1	0.4			1	3.1
% PB					48	16.7			54.1	24.1	33.3	16.7	27.6	4.5
% BM	7.7	2.8			44.8	61.8	41.2	22.9	40.5	54.7	66.7	83.3	37.1	23.4
% GB	48.7	35.8	25	9.4	7.2	21.6	55.5	69.5	5.4	19.7			26.5	40.8
% TGB	43.6	61.3	75	89.4			3.4	7.5					8.8	31.3
GB+TGB	92.3	97.1	100	98.8	7.2	21.6	58.9	77	5.4	19.7			35.3	72.1

Le groupement Divers Nobles comprend :

	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	sup. 100	Tot.
AUG	4	6	1		2														13
ERC																			
FRC	2	3	3	1			1	1											11
MER																			
TIL	1	4	2	4	1	1													13

Le groupement Feuillus divers comprend :

	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	sup. 100	Tot.
BOU																			
TRE		1	1		1														3

Inventaire du 22/06/2020 - Villefrancon - Tarifs : SR15 (rx) | SR15 (fllus)

Parcelle 1_r (Elements : 1) - Surf. totale : 0.64 ha - Surf. inventoriée : 0.64 ha

	CHX		HET		CHA		S.P		Divers Nobles		Feuillus divers		TOTAL	
	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.
20					14	3.5			2	0.5			16	4
25					22	10.8			7	3.4			29	14.2
30					14	11.5			1	0.8			15	12.3
35					6	7.4			4	4.9			10	12.3
40					9	15.6			1	1.7			10	17.3
45	1	2.3			4	9.2							5	11.5
50	2	5.9			4	11.8							6	17.7
55	1	3.7											1	3.7
60	1	4.5			1	4.5							2	9
65	7	37.9											7	37.9
70	2	12.8											2	12.8
75	2	15	1	7.5									3	22.5
80	1	8.6											1	8.6
85	1	9.9											1	9.9
90														
95	1	12.6											1	12.6
100	1	14.1											1	14.1
105														
110														
115														
120														
125														
130														
Total	20	127	1	8	74	74			15	11			110	220
T/S	31	198	2	13	116	116			23	17			172	344
% tiges	18.2		0.9		67.3				13.6					
% V		57.7		3.6		33.6				5				
G m²		11.8		0.7		9.2				1.5				23.4
% G		50.4		3		39.3				6.4				100
V.AM		6.35		8		1				0.73				2
GB/BM	19	54.3			0.2	0.4							0.6	2.8
% PB					48.6	19.3			60	35.5			40.9	8.3
% BM	5	1.8			44.6	59.1			40	67.3			36.4	24.3
% GB	55	40.9			6.8	22							14.5	31
% TGB	40	57.5	100	93.8									8.2	36.6
GB+TGB	95	98.4	100	93.8	6.8	22							22.7	67.6

Le groupement Divers Nobles comprend :

	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	sup. 100	Tot.
AUG		2																	2
ERC																			
FRC	1	1		1															3
MER																			
TIL	1	4	1	3	1														10

Le groupement Feuillus divers comprend :

	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	sup. 100	Tot.
BOU																			
TRE																			

Inventaire du 22/06/2020 - Villefrancon - Tarifs : SR15 (rx) | SR15 (fllus)

Parcelle 2_r (Elements : 2) - Surf. totale : 0.67 ha - Surf. inventoriée : 0.67 ha

	CHX		HET		CHA		S.P		Divers Nobles		Feuillus divers		TOTAL	
	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.
20					4	1							4	1
25					4	2							4	2
30					3	2.5	11	9					14	11.5
35							11	13.5					11	13.5
40					6	10.4	27	46.7					33	57.1
45	2	4.6			1	2.3	22	50.6					25	57.5
50	1	3	1	3	3	8.9	19	56.2					24	71.1
55	3	11.1					12	44.4					15	55.5
60							13	58.8					13	58.8
65	4	21.7					3	16.3					7	38
70	2	12.8					1	6.4					3	19.2
75	1	7.5											1	7.5
80														
85	1	9.9											1	9.9
90														
95	1	12.6											1	12.6
100														
105														
110														
115														
120														
125														
130														
Total	15	83	1	3	21	27	119	302					156	415
T/S	22	124	1	4	31	40	178	451					233	619
% tiges	9.6		0.6		13.5		76.3							
% V		20		0.7		6.5		72.8						
G m²		7.6		0.3		3		30.6						41.3
% G		18.4		0.7		7.3		74.1						100
V.AM		5.53		3		1.29		2.54						2.66
GB/BM	6.5	17.1			0.3	0.6	1.4	3.4					1.4	3.6
% PB					38.1	11.1							5.1	0.7
% BM	13.3	5.5			47.6	56.3	41.2	22.9					39.1	21.4
% GB	53.3	43.1	100	100	14.3	33	55.5	69.5					50	62.1
% TGB	33.3	51.6					3.4	7.5					5.8	15.8
GB+TGB	86.6	94.7	100	100	14.3	33	58.9	77					55.8	77.9

Le groupement Divers Nobles comprend :

	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	sup. 100	Tot.	
AUG																				
ERC																				
FRC																				
MER																				
TIL																				

Le groupement Feuillus divers comprend :

	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	sup. 100	Tot.	
BOU																				
TRE																				

Inventaire du 22/06/2020 - Villefrancon - Tarifs : SR15 (rx) | SR15 (fllus)

Parcelle 3_r (Elements : 3) - Surf. totale : 0.74 ha - Surf. inventoriée : 0.74 ha

	CHX		HET		CHA		S.P		Divers Nobles		Feuillus divers		TOTAL	
	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.
20					24	6			3	0.8			27	6.8
25					23	11.3			2	1	1	0.5	26	12.8
30					7	5.7			1	0.8	1	0.8	9	7.3
35					7	8.6			1	1.2			8	9.8
40					15	26			1	1.7	1	1.7	17	29.4
45					9	20.7			1	2.3			10	23
50					4	11.8							4	11.8
55	2	7.4			1	3.7			1	3.7			4	14.8
60														
65	2	10.8											2	10.8
70	4	25.6											4	25.6
75	2	15											2	15
80	2	17.3											2	17.3
85	2	19.7	1	9.9									3	29.6
90	1	11.2	1	11.2									2	22.4
95														
100														
105														
110														
115														
120														
125														
130														
Total	15	107	2	21	90	94			10	12	3	3	120	236
T/S	20	145	3	28	122	127			14	16	4	4	162	319
% tiges	12.5		1.7		75				8.3		2.5			
% V		45.3		8.9		39.8				5.1		1.3		
G m²		8.6		1.7		9.9				1.1		0.4		21.7
% G		39.6		7.8		45.6				5.1		1.8		100
V.AM		7.13		10.5		1.04				1.2		1		1.97
GB/BM					0.1	0.3			0.3	0.6			0.5	2.1
% PB					52.2	18.4			50	15	33.3	16.7	44.2	8.3
% BM					42.2	64.9			40	50	66.7	83.3	36.7	29.4
% GB	26.7	17			5.6	16.5			10	30.8			8.3	15.8
% TGB	73.3	83	100	100.5									10.8	46.6
GB+TGB	100	100	100	100.5	5.6	16.5			10	30.8			19.2	62.4

Le groupement Divers Nobles comprend :

	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	sup. 100	Tot.
AUG	3	2			1														6
ERC																			
FRC							1												1
MER																			
TIL			1	1		1													3

Le groupement Feuillus divers comprend :

	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	sup. 100	Tot.
BOU																			
TRE		1	1		1														3

Inventaire du 22/06/2020 - Villefrancon - Tarifs : SR15 (rx) | SR15 (fllus)

Parcelle 8_p (Elements : 8) - Surf. totale : 0.72 ha - Surf. inventoriée : 0.72 ha

	CHX		HET		CHA		S.P		Divers Nobles		Feuillus divers		TOTAL	
	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.
20					23	5.8							23	5.8
25					15	7.4			5	2.5			20	9.9
30					17	13.9			5	4.1			22	18
35					10	12.3							10	12.3
40	1	1.7			8	13.8							9	15.5
45					1	2.3			3	6.9			4	9.2
50					1	3							1	3
55	1	3.7			1	3.7							2	7.4
60														
65	5	27.1			1	5.4							6	32.5
70	3	19.2											3	19.2
75	3	22.4											3	22.4
80	3	25.9											3	25.9
85	1	9.9											1	9.9
90														
95														
100	1	14.1											1	14.1
105														
110														
115														
120														
125														
130														
Total	18	124			77	68			13	14			108	205
T/S	25	172			107	94			18	19			150	285
% tiges	16.7				71.3				12					
% V		60.5				33.2				6.8				
G m²		10.2				7.7				1.5				19.4
% G		52.6				39.7				7.7				100
V.AM		6.89				0.88				1.08				1.9
GB/BM	17	71.9			0.1	0.3							0.4	2.4
% PB					49.4	19.4			38.5	17.9			39.8	7.7
% BM	5.6	1.4			46.8	62.2			61.5	78.6			41.7	26.8
% GB	33.3	24.8			3.9	17.8							8.3	20.9
% TGB	61.1	73.8											10.2	44.6
GB+TGB	94.4	98.6			3.9	17.8							18.5	65.6

Le groupement Divers Nobles comprend :

	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	sup. 100	Tot.	
AUG																				
ERC																				
FRC																				
MER		1				1														2
TIL		4	5			2														11

Le groupement Feuillus divers comprend :

	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	sup. 100	Tot.	
BOU																				
TRE																				

Inventaire du 22/06/2020 - Villefrancon - Tarifs : SR15 (rx) | SR15 (fllus)

Parcelle 10_p (Elements : 10) - Surf. totale : 0.74 ha - Surf. inventoriée : 0.74 ha

	CHX		HET		CHA		S.P		Divers Nobles		Feuillus divers		TOTAL	
	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.
20					15	3.8			1	0.3			16	4.1
25					14	6.9							14	6.9
30					14	11.5							14	11.5
35					8	9.8			1	1.2			9	11
40					5	8.7			3	5.2			8	13.9
45	2	4.6			3	6.9							5	11.5
50	3	8.9			3	8.9			2	5.9			8	23.7
55	3	11.1			2	7.4			1	3.7			6	22.2
60	5	22.6											5	22.6
65	8	43.4	1	5.4									9	48.8
70	3	19.2											3	19.2
75	1	7.5											1	7.5
80	3	25.9											3	25.9
85	2	19.7											2	19.7
90														
95	1	12.6											1	12.6
100														
105	1	15.6											1	15.6
110														
115														
120														
125														
130														
Total	32	191	1	5	64	64			8	16			105	277
T/S	43	258	1	7	86	86			11	22			142	374
% tiges	30.5		1		61				7.6					
% V		69		1.8		23.1				5.8				
G m²		15.6		0.4		6.6				1.4				24.4
% G		63.9		1.6		27				5.7				100
V.AM		5.97		5		1				2				2.64
GB/BM	15	40.5			0.2	0.4			0.8	1.5			1.1	4.5
% PB					45.3	16.7			12.5	1.9			28.6	4
% BM	6.3	2.4			46.9	57.7			50	40			34.3	17.3
% GB	59.4	45	100	108	7.8	25.5			37.5	60			26.7	42.3
% TGB	34.4	52.6											10.5	36.3
GB+TGB	93.8	97.6	100	108	7.8	25.5			37.5	60			37.1	78.6

Le groupement Divers Nobles comprend :

	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	sup. 100	Tot.
AUG																			
ERC																			
FRC																			
MER							1												1
TIL	1			1	3		1	1											7

Le groupement Feuillus divers comprend :

	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	sup. 100	Tot.
BOU																			
TRE																			

Inventaire du 22/06/2020 - Villefrancon - Tarifs : SR15 (rx) | SR15 (fllus)

Parcelle 11_p (Elements : 11) - Surf. totale : 0.69 ha - Surf. inventoriée : 0.69 ha

	CHX		HET		CHA		S.P		Divers Nobles		Feuillus divers		TOTAL	
	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.
20					38	9.5			1	0.3			39	9.8
25					31	15.2			2	1			33	16.2
30					19	15.6							19	15.6
35	1	1.2	1	1.2	6	7.4			2	2.5			10	12.3
40					8	13.8			1	1.7			9	15.5
45	1	2.3			2	4.6			3	6.9			6	13.8
50	3	8.9			1	3							4	11.9
55	6	22.2			1	3.7							7	25.9
60	5	22.6											5	22.6
65	3	16.3											3	16.3
70	4	25.6											4	25.6
75														
80	3	25.9											3	25.9
85	1	9.9											1	9.9
90														
95	1	12.6											1	12.6
100														
105														
110														
115														
120														
125														
130														
Total	28	148	1	1	106	73			9	12			144	234
T/S	41	214	1	1	154	106			13	17			209	339
% tiges	19.4		0.7		73.6				6.3					
% V		63.2		0.4		31.2				5.1				
G m²		12.9		0.1		9.2				1.3				23.8
% G		54.2		0.4		38.7				5.5				100
V.AM		5.29		1		0.69				1.33				1.63
GB/BM	13	41.1			0.1	0.2							0.6	2.6
% PB					65.1	33.8			33.3	10.8			50	11.1
% BM	7.1	2.4	100	120	33	56.7			66.7	92.5			30.6	24.4
% GB	60.7	47.3			1.9	9.2							13.2	32.8
% TGB	32.1	50											6.3	31.6
GB+TGB	92.8	97.3			1.9	9.2							19.4	64.4

Le groupement Divers Nobles comprend :

	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	sup. 100	Tot.	
AUG																				
ERC	1	2			1	2														6
FRC																				
MER				2																2
TIL						1														1

Le groupement Feuillus divers comprend :

	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	sup. 100	Tot.	
BOU																				
TRE																				

Inventaire du 22/06/2020 - Villefrancon - Tarifs : SR15 (rx) | SR15 (fllus)

Parcelle 12_p (Elements : 12) - Surf. totale : 0.69 ha - Surf. inventoriée : 0.69 ha

	CHX		HET		CHA		S.P		Divers Nobles		Feuillus divers		TOTAL	
	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.
20					21	5.3			4	1			25	6.3
25					22	10.8			4	2			26	12.8
30					5	4.1			1	0.8			6	4.9
35	1	1.2			9	11.1			1	1.2			11	13.5
40					4	6.9			1	1.7			5	8.6
45	4	9.2											4	9.2
50	1	3			1	3							2	6
55	6	22.2											6	22.2
60	7	31.6											7	31.6
65	5	27.1											5	27.1
70	4	25.6											4	25.6
75	4	29.9											4	29.9
80	3	25.9											3	25.9
85	2	19.7											2	19.7
90														
95														
100														
105														
110														
115														
120														
125														
130														
Total	37	195			62	41			11	7			110	243
T/S	54	283			90	59			16	10			159	352
% tiges	33.6				56.4				10					
% V		80.2				16.9				2.9				
G m²		17.3				5.4				0.9				23.5
% G		73.6				23				3.8				100
V.AM		5.27				0.66				0.64				2.21
GB/BM	6.4	17.8			0.1	0.1							1.3	5.2
% PB					69.4	39.3			72.7	42.9			46.4	7.9
% BM	13.5	5.3			29	53.9			27.3	52.9			23.6	14.9
% GB	51.4	43			1.6	7.3							18.2	35.8
% TGB	35.1	51.8											11.8	41.6
GB+TGB	86.5	94.8			1.6	7.3							30	77.4

Le groupement Divers Nobles comprend :

	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	sup. 100	Tot.	
AUG																				
ERC	2	1	1	1																5
FRC																				
MER																				
TIL	2	3			1															6

Le groupement Feuillus divers comprend :

	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	sup. 100	Tot.	
BOU																				
TRE																				

Inventaire du 22/06/2020 - Villefrancon - Tarifs : SR15 (rx) | SR15 (fllus)

Parcelle 13_p (Elements : 13) - Surf. totale : 0.74 ha - Surf. inventoriée : 0.74 ha

	CHX		HET		CHA		S.P		Divers Nobles		Feuillus divers		TOTAL	
	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.
20					14	3.5							14	3.5
25					11	5.4							11	5.4
30					6	4.9							6	4.9
35					4	4.9			1	1.2	2	2.5	7	8.6
40	2	3.5			6	10.4			1	1.7			9	15.6
45					2	4.6			1	2.3			3	6.9
50	6	17.8			4	11.8			1	3	1	3	12	35.6
55	3	11.1	1	3.7									4	14.8
60	4	18.1											4	18.1
65	3	16.3											3	16.3
70														
75	1	7.5											1	7.5
80	4	34.5											4	34.5
85	1	9.9											1	9.9
90														
95														
100														
105														
110														
115														
120														
125														
130														
Total	24	119	1	4	47	46			4	8	3	6	79	182
T/S	32	161	1	5	64	62			5	11	4	8	107	246
% tiges	30.4		1.3		59.5				5.1		3.8			
% V		65.4		2.2		25.3				4.4		3.3		
G m²		9.8		0.3		4.9				0.8		0.6		16.4
% G		59.8		1.8		29.9				4.9		3.7		100
V.AM		4.96		4		0.98				2		2		2.3
GB/BM	11	32.9			0.2	0.5			0.3	0.6	0.5	1.2	1.2	3.8
% PB					53.2	19.3								31.6
% BM	8.3	2.9			38.3	53.9			75	65	66.7	41.7	31.6	19.8
% GB	66.7	53.2	100	92.5	8.5	25.7			25	37.5	33.3	50	29.1	46.6
% TGB	25	43.6												7.6
GB+TGB	91.7	96.8	100	92.5	8.5	25.7			25	37.5	33.3	50	36.7	75.1

Le groupement Divers Nobles comprend :

	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	sup. 100	Tot.
AUG																			
ERC																			
FRC				1			1												2
MER																			
TIL					1	1													2

Le groupement Feuillus divers comprend :

	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	sup. 100	Tot.
BOU				1			1												2
TRE				1															1

Inventaire du 22/06/2020 - Villefrancon - Tarifs : SR15 (rx) | SR15 (fllus)

Parcelle 15_r (Elements : 15) - Surf. totale : 0.74 ha - Surf. inventoriée : 0.74 ha

	CHX		HET		CHA		S.P		Divers Nobles		Feuillus divers		TOTAL	
	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.
20					10	2.5			2	0.5			12	3
25					6	2.9			4	2			10	4.9
30					4	3.3			4	3.3			8	6.6
35					5	6.2							5	6.2
40	1	1.7			7	12.1			1	1.7			9	15.5
45	2	4.6			3	6.9							5	11.5
50	4	11.8			1	3			1	3			6	17.8
55	4	14.8			1	3.7							5	18.5
60	4	18.1			1	4.5							5	22.6
65	3	16.3											3	16.3
70	3	19.2											3	19.2
75	4	29.9											4	29.9
80	1	8.6											1	8.6
85														
90	1	11.2											1	11.2
95	1	12.6											1	12.6
100														
105														
110														
115														
120														
125														
130														
Total	28	149			38	45			12	11			78	204
T/S	38	201			51	61			16	15			105	276
% tiges	35.9				48.7				15.4					
% V		73				22.1				5.4				
G m²		12.4				4.7				1.3				18.1
% G		68.5				26				7.2				100
V.AM		5.32				1.18				0.92				2.62
GB/BM	8.3	22.6			0.2	0.4			0.2	0.6			1.1	3.9
% PB					42.1	12			50	22.7			28.2	3.9
% BM	10.7	4.2			50	63.3			41.7	45.5			34.6	19.5
% GB	53.6	40.9			7.9	24.9			8.3	27.3			24.4	36.9
% TGB	35.7	54.7											12.8	40
GB+TGB	89.3	95.6			7.9	24.9			8.3	27.3			37.2	76.8

Le groupement Divers Nobles comprend :

	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	sup. 100	Tot.
AUG	1	2	1		1														5
ERC																			
FRC	1	2	3				1												7
MER																			
TIL																			

Le groupement Feuillus divers comprend :

	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	sup. 100	Tot.
BOU																			
TRE																			

Inventaire du 22/06/2020 - Villefrancon - Tarifs : SR15 (rx) | SR15 (fllus)

Parcelle 16_p (Elements : 16) - Surf. totale : 0.69 ha - Surf. inventoriée : 0.69 ha

	CHX		HET		CHA		S.P		Divers Nobles		Feuillus divers		TOTAL	
	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.	Nb T.	Vol.
20			1	0.3	17	4.3							18	4.6
25					22	10.8							22	10.8
30	1	0.8			5	4.1							6	4.9
35	1	1.2			7	8.6							8	9.8
40	4	6.9			2	3.5			1	1.7	1	1.7	8	13.8
45	3	6.9											3	6.9
50	7	20.7											7	20.7
55	8	29.6											8	29.6
60	8	36.2											8	36.2
65	6	32.5											6	32.5
70	3	19.2											3	19.2
75	5	37.4											5	37.4
80	2	17.3											2	17.3
85														
90														
95														
100														
105														
110														
115														
120														
125														
130														
Total	48	209	1		53	31			1	2	1	2	104	244
T/S	70	303	1		77	45			1	3	1	3	151	354
% tiges	46.2		1		51				1		1			
% V		85.7				12.7				0.8		0.8		
G m²		19				4.3				0.2		0.2		23.5
% G		80.9				18.3				0.9		0.9		100
V.AM		4.35				0.58				2		2		2.35
GB/BM	4.3	12.2											1.6	5.4
% PB			100			73.6	48.7						38.5	6.3
% BM	18.8	7.6				26.4	52.3		100	85	100	85	24	14.5
% GB	60.4	56.9											27.9	48.8
% TGB	20.8	35.4											9.6	30.3
GB+TGB	81.2	92.3											37.5	79.1

Le groupement Divers Nobles comprend :

	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	sup. 100	Tot.	
AUG																				
ERC																				
FRC					1															1
MER																				
TIL																				

Le groupement Feuillus divers comprend :

	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	sup. 100	Tot.	
BOU																				
TRE					1															1

PLAN DE SITUATION

Échelle : 1/25000

Mise à jour : 04/05/2021
SIG Vesoul ©ONF2021

SCAN 25 © IGN Paris, 2015 - Reproduction Interdite -
licence n°2007CUI-PUB0242



Forêt communale de VILLEFRANCON

12,37 ha

Carte des stations forestières

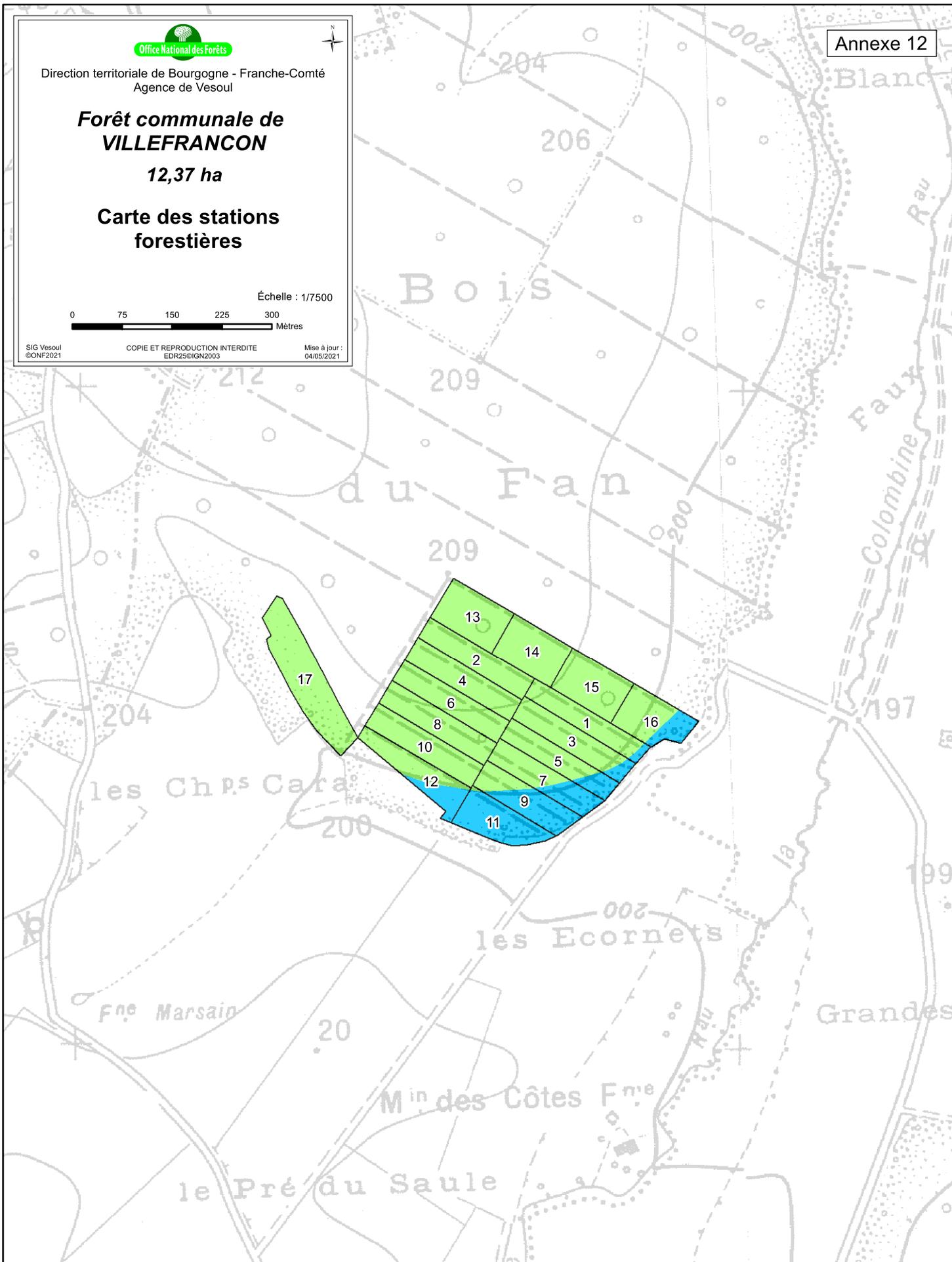
Échelle : 1/7500



SIG Vesoul
©ONF2021

COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE
EDR25@IGN2003

Mise à jour :
04/05/2021



- 3310 - Chênaie pédonculée-(frênaie)-charmaie mésohydrocline acidiline à mésoneutrophile sur basses terrasses limoneuses
- 4410 - Chênaie pédonculée-frênaie-ormaie hydrocline à hygrophile à laîche maigre sur alluvions fines

**Forêt communale de
VILLEFRANCON**

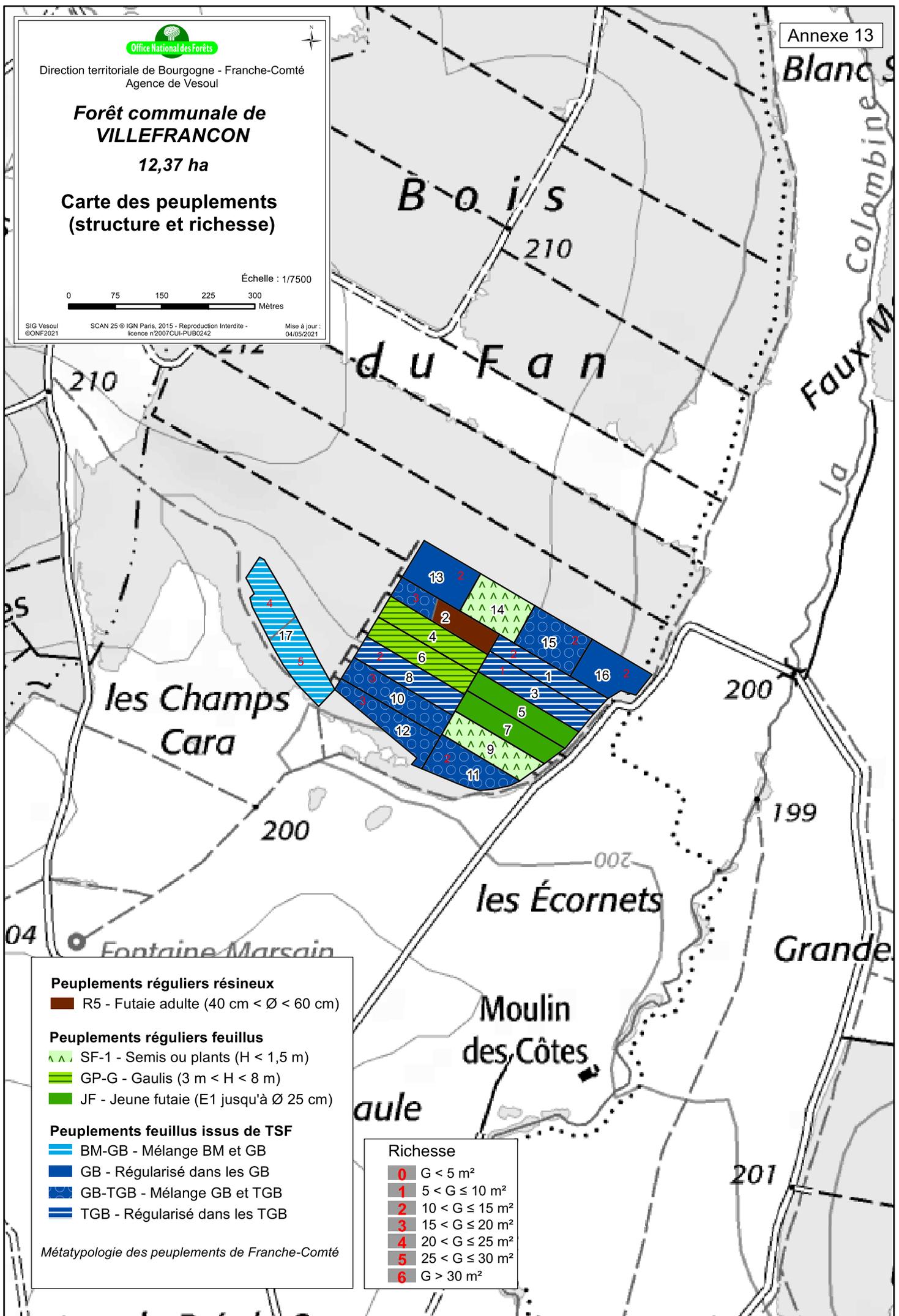
12,37 ha

**Carte des peuplements
(structure et richesse)**

Échelle : 1/7500



SIG Vesoul ©ONF2021 SCAN 25 © IGN Paris, 2015 - Reproduction Interdite - licence n°2007CUI-PUB0242 Mise à jour : 04/05/2021



Peuplements réguliers résineux

R5 - Futaie adulte (40 cm \varnothing <math>< 60</math> cm)

Peuplements réguliers feuillus

SF-1 - Semis ou plants (H <math>< 1,5</math> m)

GP-G - Gaulis (3 m <math>< H < 8</math> m)

JF - Jeune futaie (E1 jusqu'à

Peuplements feuillus issus de TSF

BM-GB - Mélange BM et GB

GB - Régularisé dans les GB

GB-TGB - Mélange GB et TGB

TGB - Régularisé dans les TGB

Richesse

0	$G < 5 \text{ m}^2$
1	$5 < G \leq 10 \text{ m}^2$
2	$10 < G \leq 15 \text{ m}^2$
3	$15 < G \leq 20 \text{ m}^2$
4	$20 < G \leq 25 \text{ m}^2$
5	$25 < G \leq 30 \text{ m}^2$
6	$G > 30 \text{ m}^2$

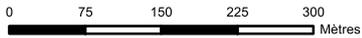
Métatypologie des peuplements de Franche-Comté

**Forêt communale de
VILLEFRANCON**

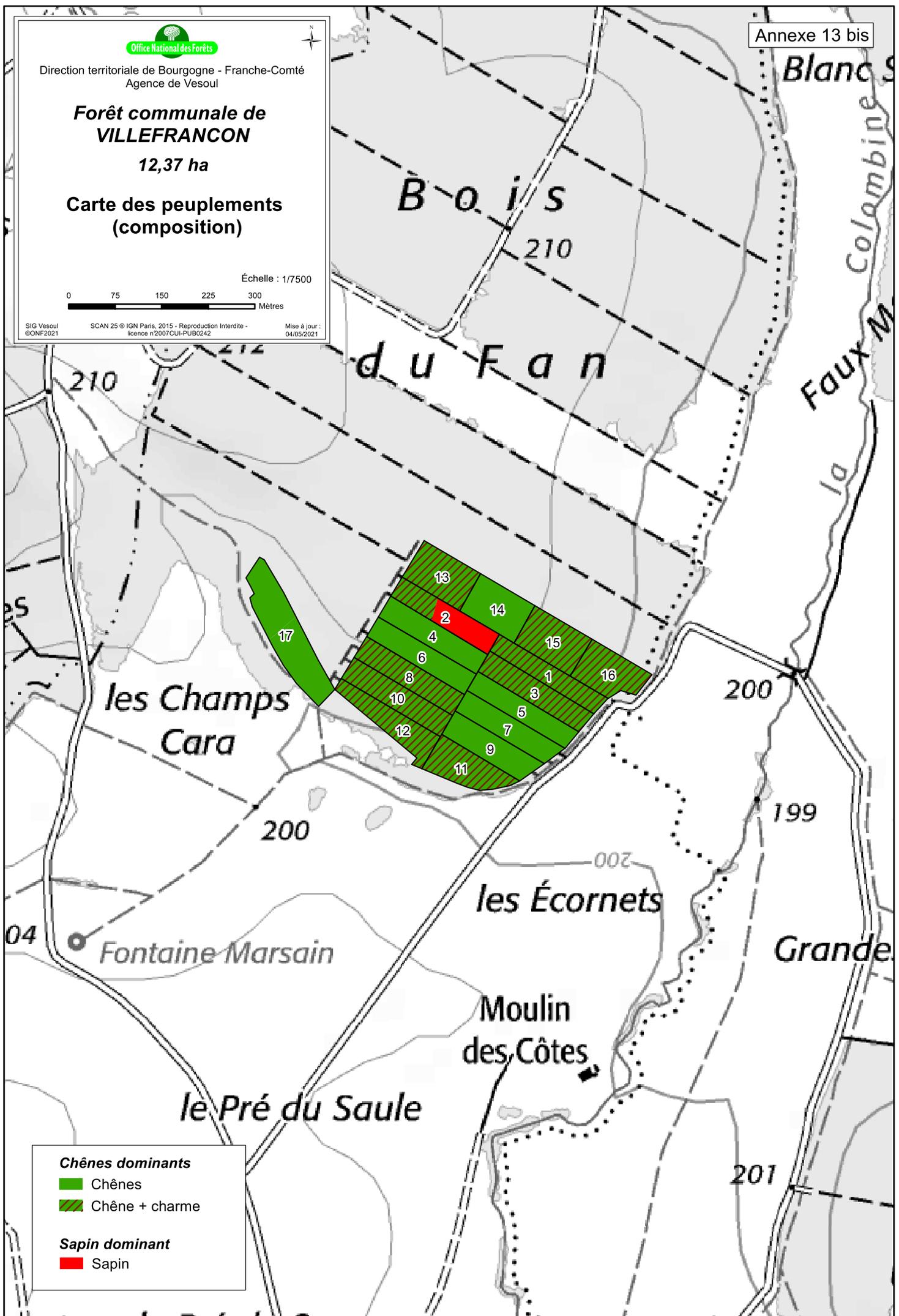
12,37 ha

**Carte des peuplements
(composition)**

Échelle : 1/7500



SIG Vesoul ©ONF2021 SCAN 25 © IGN Paris, 2015 - Reproduction Interdite - licence n°2007CUI-PUB0242 Mise à jour : 04/05/2021



Chênes dominants

- Chênes
- Chêne + charme

Sapin dominant

- Sapin

Forêt communale de VILLEFRANCON

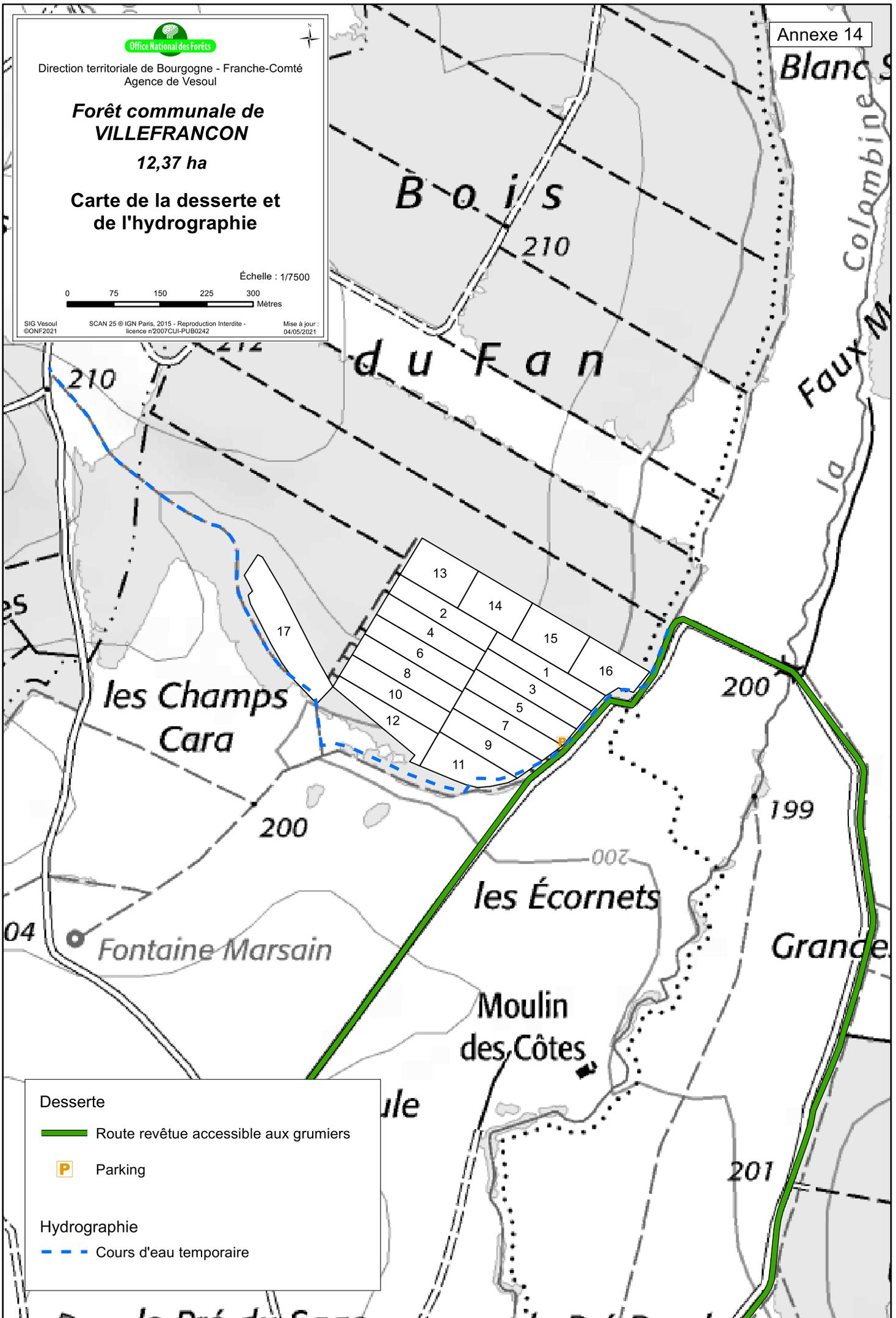
12,37 ha

Carte de la desserte et de l'hydrographie

Échelle : 1/7500



SIG Vesoul ©ONF2021 SCAN 25 © IGN Paris, 2015 - Reproduction Interdite - licence n°2007CUI-PUB0242 Mise à jour : 04/05/2021



Desserte

Route revêtue accessible aux grumiers

Parking

Hydrographie

Cours d'eau temporaire